

DATE DE PUBLICATION : 6 octobre 2011

## **Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 17 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Jacques CAMBOUNET, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Michel BRONDEL et Jean DESFRETIERE, adjoints au directeur de la DAF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CAMBOUNET et de MM. BRONDEL et DESFRETIERE, délégation permanente est donnée à Mme Martine BODILIS, chef du service de Pilotage des activités de caisse (SPAC), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPAC dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Henri JULLIEN  
Directeur général des Activités fiduciaires et de Place